

*La desserte policière au Québec :
Données sur les activités policières 2005*

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité
Traitement des données : Christian Couvrette, Véronique Gagné-Nadeau
Conception graphique : Stéphanie Morin
Coordination : Céline Perron
Janvier 2007

ISBN 978-2-550-49295-5
ISSN 1913-1550

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1. LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	5
1.1 La population desservie par les CPM et la SQ selon la région, décembre 2001 et 2005.....	5
1.2 Le nombre de CPM selon le niveau de service, 2001-2005	7
2. LE PERSONNEL	9
2.1 L'effectif policier autorisé.....	9
2.2 La répartition de l'effectif policier et civil autorisé par activité, 2005.....	9
2.3 L'effectif policier permanent au 31 décembre 2005 selon la fonction occupée et le sexe, 2005	11
2.4 Les policiers permanents selon le groupe d'âge et le sexe, 2005	11
2.5 Les années de service des policiers permanents	12
2.6 Les civils permanents selon la fonction occupée	14
NOTES	15
ANNEXE I : Liste des corps de police municipaux au 31 décembre 2005	16
ANNEXE II : <i>Loi sur la police</i> - Annexe G	21

INTRODUCTION

Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police : la **Gendarmerie royale du Canada** (GRC), un service de police national qui relève du ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada; la **Sûreté du Québec** (SQ), un corps de police national qui agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique; les **corps de police municipaux** (CPM) qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont approuvés au préalable par le ministre de la Sécurité publique sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis; et les **corps ou services de police autochtones** qui sont constitués sur la base d'ententes tripartites entre un conseil de bande, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1). Seuls les CPM et la SQ sont traités dans le présent rapport.

Rappelons, à cet égard, que la desserte policière au Québec a connu des changements importants au cours des dernières années concernant, notamment, son organisation, sa répartition sur le territoire et sa professionnalisation. Ainsi, en juin 2000, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), une loi cadre toujours en vigueur visant à rehausser la formation policière, à raffermir des règles d'éthique à observer dans ce milieu et à redresser l'encadrement général de la pratique policière.

L'année suivante, le 21 juin 2001, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (L.Q. 2001, c. 19), modifiant ainsi la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) en précisant les rôles particuliers des corps de police (municipaux et provincial) et leurs responsabilités mutuelles.

La répartition des responsabilités policières introduites par la loi de 2001 a notamment contribué à réduire de façon importante le nombre de CPM au fil des années. Ainsi, des 109 CPM dénombrés au Québec en 2001, on n'en comptait plus que 35 au 31 décembre 2005, soit 5 de moins qu'en décembre 2004. De ce nombre, 19 desservaient une seule municipalité (desserte unique) et 16 en desservaient plus d'une (desserte multiple).

Plus particulièrement, au cours de 2005, la desserte policière au Québec a connu les changements suivants :

18 juin 2005 : abolition des corps de police municipaux de niveau 2 de **Carignan**, de **Chambly**, de **Saint-Basile-le-Grand**, de **Sainte-Julie**, de **Vallée-du-Richelieu** et de **Varenes**.

19 juin 2005 : création de la **Régie intermunicipale de police de Richelieu/Saint-Laurent**. Cette régie, de niveau 2, couvre : les municipalités de Carignan, de Chambly, de Saint-Basile-le-Grand, de Varenes; les municipalités auparavant desservies par la SQ de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil; les municipalités auparavant desservies par le corps de police municipal de Sainte-Julie, soit celles de Calixa-Lavallée, de Contrecoeur, de Saint-Amable, de Sainte-Julie et de Verchères; et les municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire et de Otterburn Park, auparavant desservies par le corps de police municipal de la région de la Vallée-du-Richelieu.

Compte tenu des nombreux changements apportés à la carte policière au cours des dernières années, ce rapport présente avant tout des données d'ordre général concernant les corps de police municipaux et la SQ et le personnel (policier et civil) qui les composaient en 2005. Le lecteur trouvera en annexe la liste des corps de police municipaux au 31 décembre 2005 ainsi qu'un tableau énumérant les services policiers que doivent fournir les CPM et la SQ selon les six niveaux de service prévus par l'article 70 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1).

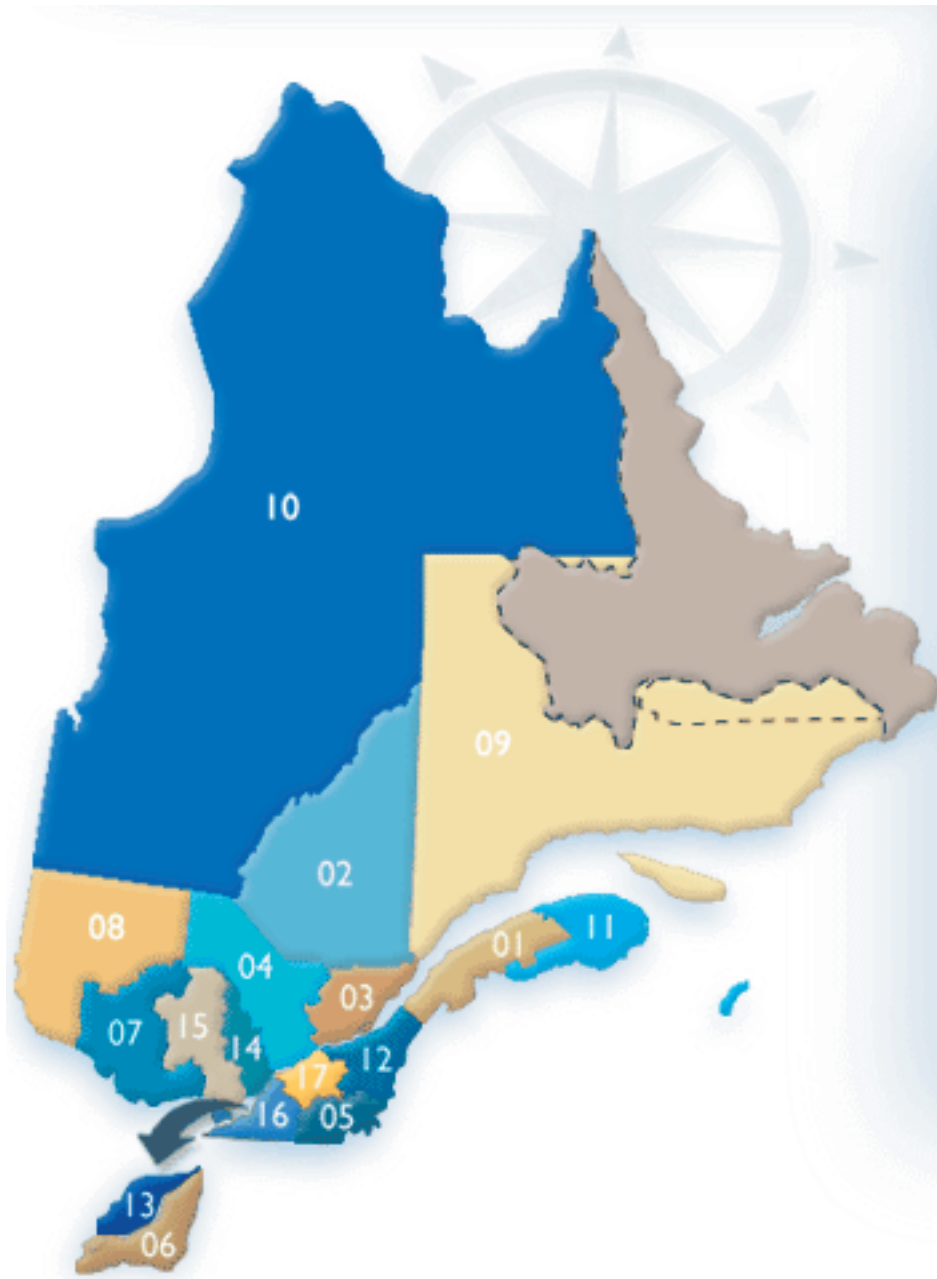
Enfin, comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les différents corps de police qui desservent le Québec diffèrent par les territoires qu'ils couvrent, les clientèles qu'ils desservent ainsi que le niveau de service qu'ils sont tenus, par la loi, d'offrir aux citoyens.

1. LES CORPS DE POLICE MUNICIPALES (CPM) ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)¹

1.1 LA POPULATION DESSERVIE PAR LES CPM ET LA SQ SELON LA RÉGION, DÉCEMBRE 2001 ET 2005

Région	Population desservie par les CPM et la SQ				% de la population de la région				Nombre de CPM	
	2001		2005		2001		2005		2001	2005
	CPM	SQ	CPM	SQ	CPM	SQ	CPM	SQ		
Bas-Saint-Laurent	71 562	131 187	18 555	183 540	35,3	64,7	9,2	90,8	4	1
Saguenay—Lac-Saint-Jean	211 569	73 359	147 378	127 721	74,3	25,7	53,6	46,4	7	1
Capitale-Nationale	557 443	87 788	526 948	134 475	86,2	13,8	79,7	20,3	7	1
Mauricie	203 977	57 056	125 711	130 817	78,1	21,9	49,0	51,0	7	1
Estrie	192 512	97 092	176 415	121 511	66,5	33,5	59,2	40,8	5	2
Montréal	1 837 072	0	1 876 932	0	100,0	0,0	100,0	0,0	1	1
Outaouais	252 732	68 694	282 278	54 797	78,6	21,4	83,7	16,3	4	2
Abitibi-Témiscamingue	66 754	84 034	0	142 950	44,3	55,7	0,0	100,0	3	0
Côte-Nord	27 320	73 834	0	88 529	27,0	73,0	0,0	100,0	2	0
Nord-du-Québec	0	29 349	0	16 571	0,0	100,0	0,0	100,0	0	0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	100 291	0	94 835	0,0	100,0	0,0	100,0	0	0
Chaudière-Appalaches	207 899	181 959	194 573	198 842	53,3	46,7	49,5	50,5	6	4
Laval	352 402	0	364 756	0	100,0	0,0	100,0	0,0	1	1
Lanaudière	289 414	110 369	300 770	111 059	72,4	27,6	73,0	27,0	6	5
Laurentides	398 184	77 676	347 335	152 545	83,7	16,3	69,5	30,5	18	9
Montérégie	1 079 416	237 083	866 641	474 289	82,0	18,0	64,6	35,4	35	7
Centre-du-Québec	103 854	116 725	0	224 413	47,1	52,9	0,0	100,0	3	0
Total général	5 852 110	1 526 496	5 228 292	2 256 894	79,3	20,7	69,8	30,2	109	35

RÉPARTITION DES CPM PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU QUÉBEC, 2005



- 01 Bas Saint-Laurent (1 CPM)
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean (1 CPM)
- 03 Capitale-Nationale (1 CPM)
- 04 Mauricie (1 CPM)
- 05 Estrie (2 CPM)
- 06 Montréal (1 CPM)
- 07 Outaouais (2 CPM)
- 08 Abitibi-Témiscamingue (0 CPM)
- 09 Côte-Nord (0 CPM)

- 10 Nord-du-Québec (0 CPM)
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (0 CPM)
- 12 Chaudière-Appalaches (4 CPM)
- 13 Laval (1 CPM)
- 14 Lanaudière (5 CPM)
- 15 Laurentides (9 CPM)
- 16 Montérégie (7 CPM)
- 17 Centre-du-Québec (0 CPM)

1.2 LE NOMBRE DE CPM SELON LE NIVEAU DE SERVICE, 2001-2005

Depuis l'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (L.Q. 2001, c. 19), les corps de police du Québec doivent rendre un niveau de service spécifique en fonction de la population desservie ou de leur situation géographique. Ainsi, les municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, celles faisant partie des régions métropolitaines de recensement de Chicoutimi, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières, de même que les municipalités ayant une population de plus de 50 000 habitants, ont l'obligation d'être desservies par un corps de police municipal (L.R.Q., c. P-13.1, art.71-72). Les municipalités ayant une population de moins de 50 000 habitants, sauf celles ayant choisi de maintenir leur CPM (12 CPM de niveau 1 ont ainsi été maintenus en 2001), sont desservies par la SQ sur la base d'ententes conclues avec le ministre de la Sécurité publique.

Ainsi, un service de police doit fournir des services de :

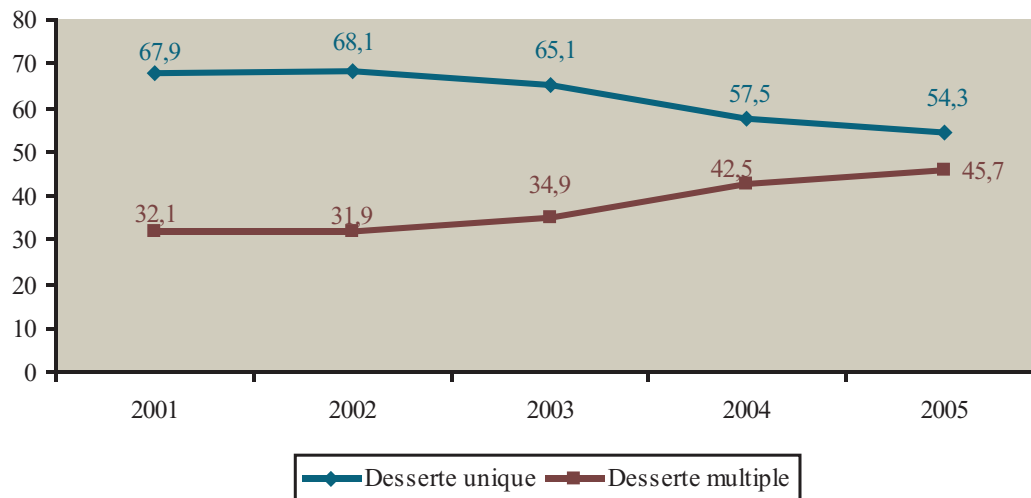
- niveau 1, si la population à desservir est de 50 000 à 99 999 habitants. Les municipalités de moins de 50 000 habitants qui ont décidé de maintenir leur corps de police municipal doivent également fournir un niveau 1 de service;
- niveau 2, si la population à desservir est de 100 000 à 199 999 habitants. Les municipalités faisant partie des régions métropolitaines de recensement ou des communautés métropolitaines susmentionnées doivent également fournir un niveau 2 de service, même si leur population est inférieure à 100 000 habitants. Par exemple, la Ville de Blainville, même si elle ne comptait en 2005 que 42 896 habitants, devait fournir un niveau 2 de service parce qu'elle fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- niveau 3, si la population à desservir est de 200 000 à 499 999 habitants;
- niveau 4, si la population à desservir est de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 habitants ou plus.

Le niveau 6 est assuré par la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire québécois.

Par ailleurs, les activités des corps de police sont divisées en quatre catégories : gendarmerie, enquêtes, mesures d'urgence et services de soutien. Ces activités prennent de l'ampleur selon le niveau du corps de police. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront contrôler des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute. Notons que chacun des niveaux de service comprend, en sus, les services énumérés aux niveaux inférieurs.

Type de desserte policière	Décembre 2001	Décembre 2002	Décembre 2003	Décembre 2004	Décembre 2005
Desserte unique	74	32	28	23	19
Desserte multiple	35	15	15	17	16
Total	109	47	43	40	35
Niveau de service					
Niveau 1	7	15	13	13	13
Niveau 2	39	27	25	22	17
Niveau 3	46	3	3	3	3
Niveau 4	17	1	1	1	1
Niveau 5	s.o.	1	1	1	1
Total	109	47	43	40	35

Graphique 1 : Évolution de la proportion des types de desserte policière en pourcentage, 2001-2005



En 2001, les régions du Nord-du-Québec et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ne comptaient aucun CPM sur leur territoire et étaient desservies exclusivement par la SQ. Cinq ans plus tard, la SQ assurait des services policiers d’une façon exclusive dans 5 des 17 régions administratives du Québec. La part de la population québécoise desservie par un CPM est parallèlement passée de 79 % en 2001 à 69 % en 2005.

Alors qu’en 2001, 110 corps de police (CPM et SQ) desservaient au Québec une population totale de 7,4 millions d’habitants, ils n’étaient plus que 36 (CPM et SQ) à desservir 7,5 millions d’habitants en 2005. À titre comparatif, l’Ontario comptait, en 2001, 69 organisations policières (Police provinciale de l’Ontario et CPM) fournissant des services à 11,7 millions d’habitants alors qu’en 2005 elles étaient 61 à desservir 12,5 millions d’habitants.

En 2005, les 35 CPM desservaient une population de 5,2 millions d’habitants alors que la SQ desservait de façon exclusive 2,3 millions d’habitants en vertu d’ententes avec 85 municipalités locales ou régionales (MRC).

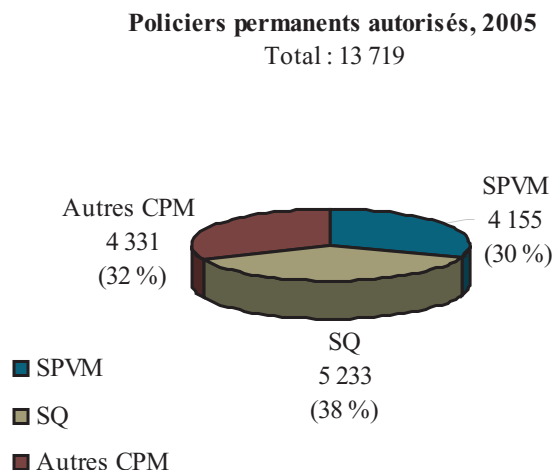
Les cinq CPM de moins qu’en 2004 sont liés à la création, en juin 2005, de la Régie intermunicipale de police de Richelieu/Saint-Laurent. Six CPM de niveau 2 (quatre à desserte unique et deux à desserte multiple) ont en effet fusionné pour former cette nouvelle entité.

Il est à noter que le niveau de service 6 est fourni, par la SQ seulement, sur l’ensemble du territoire québécois.

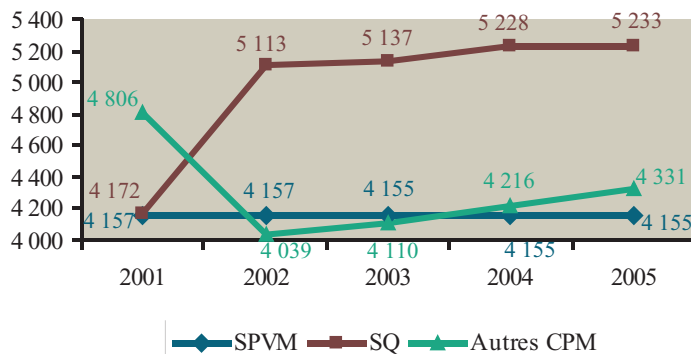
2. LE PERSONNEL

2.1 L'EFFECTIF POLICIER AUTORISÉ^{2,3}

Graphique 2 : Répartition des policiers permanents autorisés selon le corps de police - 2005



Graphique 3 : Évolution du nombre de policiers permanents autorisés, 2001-2005



Données sur les activités policières 2005

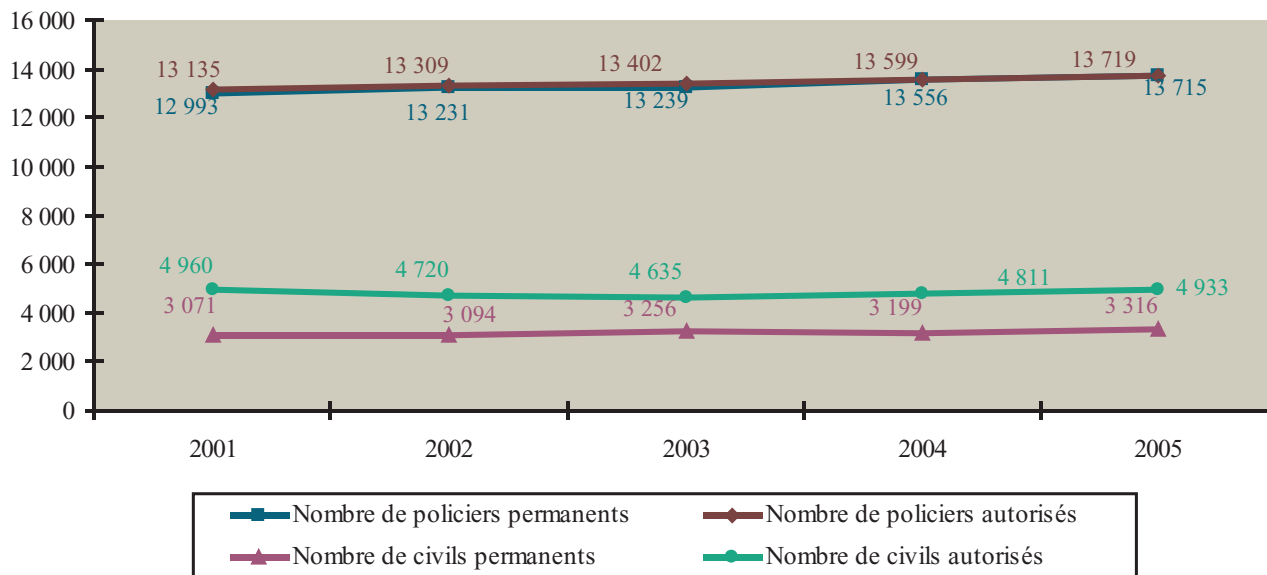
9

- En 2005, l'effectif policier a connu une augmentation de 1% (120) par rapport à 2004.
- Depuis 2001, l'effectif policier s'est accru de 4 % (584). Cependant, il faut noter que, si l'effectif policier du SPVM est demeuré stable durant cette période, celui de la SQ et des autres CPM ont connu respectivement une augmentation de 25 % et une diminution de 10 %. Ces changements sont principalement dus aux modifications apportées à la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1) en juin 2001. En effet, alors qu'on dénombrait 109 CPM à la fin de 2001, on n'en comptait plus que 47 en 2002 et 35 en 2005.
- Au total, 13 719 policiers autorisés desservait 7 542 760 habitants, un ratio de 182 policiers par 100 000 habitants, soit légèrement en dessous de la moyenne canadienne de 185 policiers par 100 000 habitants. (Statistique Canada, 2005)

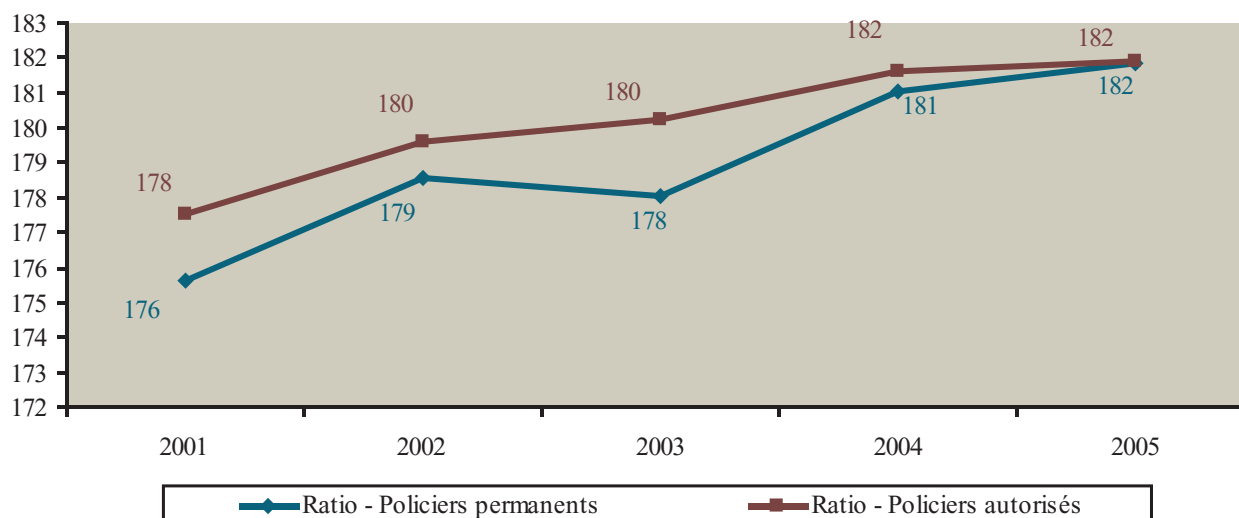
2.2 LA RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POLICIER ET CIVIL AUTORISÉ PAR ACTIVITÉ⁴, 2005

Activité policière	Poste policier				Poste civil					Total
	Non syndiqué	Syndiqué		Sous-total	Cadre	Professionnel	Technicien	Soutien	Sous-total	
		Poste de supervision	Autre poste							
Direction	120	9	89	218	25	42	7	104	178	396
Gendarmerie (patrouille)	166	684	4 753	5 603	5	0	1	1 540	1 546	7 149
Enquêtes	71	132	1 131	1 334	1	0	0	127	128	1 462
Soutien opérationnel	22	110	735	867	10	8	12	311	341	1 208
Relations communautaires et prévention	12	32	346	390	1	2	0	24	27	417
Administration	18	21	35	74	103	12	52	847	1 014	1 088
Total - CPM	409	988	7 089	8 486	145	64	72	2 953	3 234	11 720
Sûreté du Québec	-	-	-	5 233	-	-	-	-	1 699	6 932
Total	-	-	-	13 719	-	-	-	-	4 933	18 652

Graphique 4 : Évolution du nombre de policiers et de civils, permanents et autorisés, 2001-2005



Graphique 5 : Ratio des policiers permanents et autorisés par 100 000 habitants, 2001-2005



- En 2005, on comptait 13 719 policiers et 4 933 civils autorisés, soit une hausse respectivement de 1 % (120 postes) et de 3 % (122 postes) par rapport à 2004.
- Cependant, depuis 2001, une hausse est à noter pour l'effectif policier et civil permanent, soit de 6 % (722) et 8 % (245) respectivement.
- De ce nombre, 66 % de l'effectif policier autorisé dans les CPM et 48 % de l'effectif civil autorisé étaient affectés spécifiquement à la gendarmerie.
- Pour chaque poste civil autorisé, on compte trois postes policiers autorisés, un ratio sensiblement le même depuis 2001.

2.3 L'EFFECTIF POLICIER PERMANENT⁵ AU 31 DÉCEMBRE 2005 SELON LA FONCTION OCCUPÉE ET LE SEXE, 2005⁶

Fonction occupée	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Poste d'encadrement ou de supervision (syndiqué ou non)	200	7,3	2 523	92,7	2 723	100
Enquêteur (sauf les superviseurs)	299	15,1	1 679	84,9	1 978	100
Patrouilleurs (sauf les superviseurs)	1 986	25,4	5 820	74,6	7 806	100
Relations communautaires (sauf les superviseurs)	127	42,6	171	57,4	298	100
Total	2 612	20,4	10 193	79,6	12 805	100

- Après avoir connu une augmentation de 14 % (935) en 2004, le nombre de patrouilleurs a crû de 2 % (127) en 2005.
- L'effectif féminin affecté à la patrouille a augmenté de 8 % (151) alors que le nombre d'hommes affectés à cette fonction a diminué de 0,4 % (-24).
- Les femmes occupaient, en 2005, 25 % de l'effectif affecté à la patrouille, comparativement à 18 % en 2001.
- De façon générale, les postes d'encadrement ou de supervision représentaient 21 % de l'effectif total dénombré en 2005 alors qu'ils représentaient 17 % en 2001. Inversement, la proportion des patrouilleurs représentait 61 % de l'effectif en 2005 comparativement à 66 % en 2001.

11

2.4 LES POLICIERS PERMANENTS SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, 2005

Total

Groupe d'âge	2004	2005	Variation	
			N	%
24 ans et moins	617	662	45	7,3
25 à 34 ans	4 596	4 665	69	1,5
35 à 44 ans	5 060	5 156	96	1,9
45 à 54 ans	2 844	2 802	-42	-1,5
55 ans et plus	439	430	-9	-2,1
Total	13 556	13 715	159	1,2

Femmes

Groupe d'âge	2004	2005	Variation	
			N	%
24 ans et moins	267	258	-9	-3,4
25 à 34 ans	1 307	1 412	105	8,0
35 à 44 ans	886	946	60	6,8
45 à 54 ans	97	118	21	21,6
55 ans et plus	3	2	-1	-33,3
Total	2 560	2 736	176	6,9

- En 2005, 72 % de l'effectif policier permanent a entre 25 et 44 ans.
- Par rapport à 2004, l'effectif féminin au sein des forces policières a connu en 2005 une augmentation de près de 7 %.
- Depuis 2001, la proportion des femmes au sein des forces policières a crû d'environ 1 % par année, passant de 15 % en 2001 à 20 % en 2005.
- En 2005, près de 40 % des policiers de moins de 24 ans étaient des femmes.

Hommes

Groupe d'âge	2004	2005	Variation	
			N	%
24 ans et moins	350	404	54	15,4
25 à 34 ans	3 289	3 253	-36	-1,1
35 à 44 ans	4 174	4 210	36	0,9
45 à 54 ans	2 747	2 684	-63	-2,3
55 ans et plus	436	428	-8	-1,8
Total	10 996	10 979	-17	-0,2

- Du point de vue de l'âge, notons que 61 % de l'effectif féminin avait moins de 35 ans en 2005 alors que, chez les hommes, cette donnée est inversée; 67 % d'entre eux avaient plus de 35 ans.

Répartition en % de l'effectif féminin, par rapport à l'effectif global

Groupe d'âge	2001	2002	2003	2004	2005
24 ans et moins	34,8	37,3	40,6	43,3	38,9
25 à 34 ans	23,5	24,7	26,2	28,4	30,3
35 à 44 ans	13,1	14,9	16,5	17,5	18,3
45 à 54 ans	1,1	1,6	2,2	3,4	4,2
55 ans et plus	0,0	0,0	0,3	0,7	0,5
Total	14,8	16,3	17,4	18,9	19,9

2.5 LES ANNÉES DE SERVICE DES POLICIERS PERMANENTS

Répartition selon le sexe, 2005²

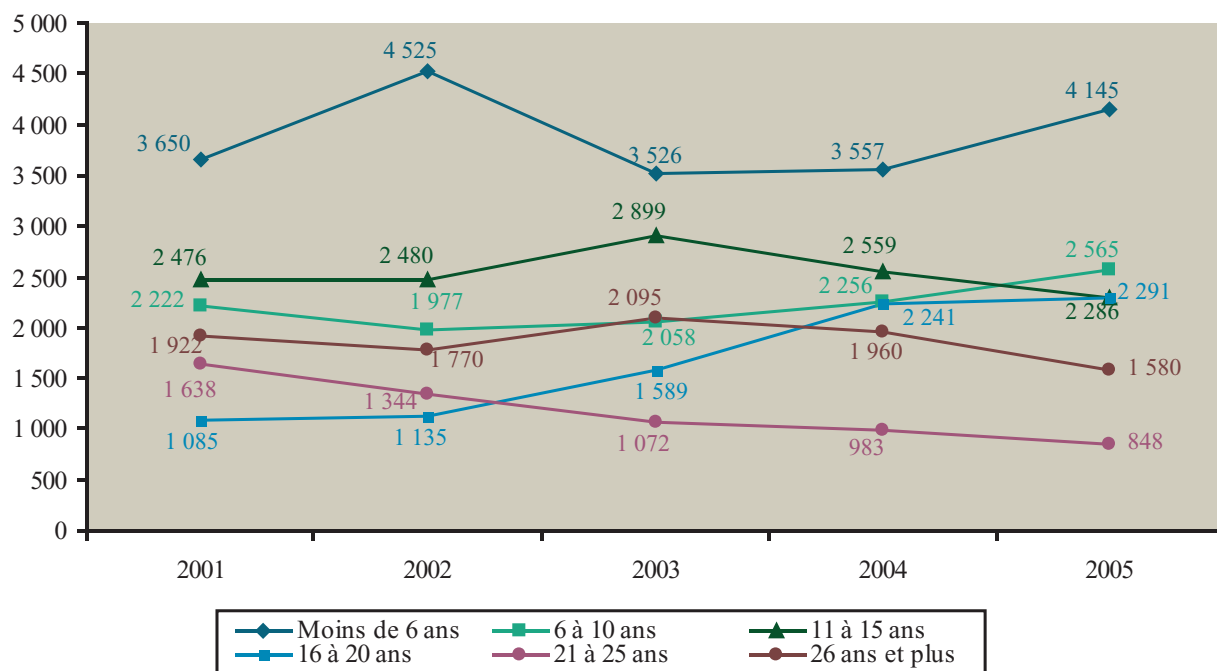
Années de service reconnues	Femmes	Hommes	Total
Moins de 6 ans	1 185	2 960	4 145
6 à 10 ans	615	1 950	2 565
11 à 15 ans	459	1 827	2 286
16 à 20 ans	371	1 920	2 291
21 à 25 ans	74	774	848
26 ans et plus	32	1 548	1 580
Total	2 736	10 979	13 715

Répartition selon les années de service, 2001-2005²

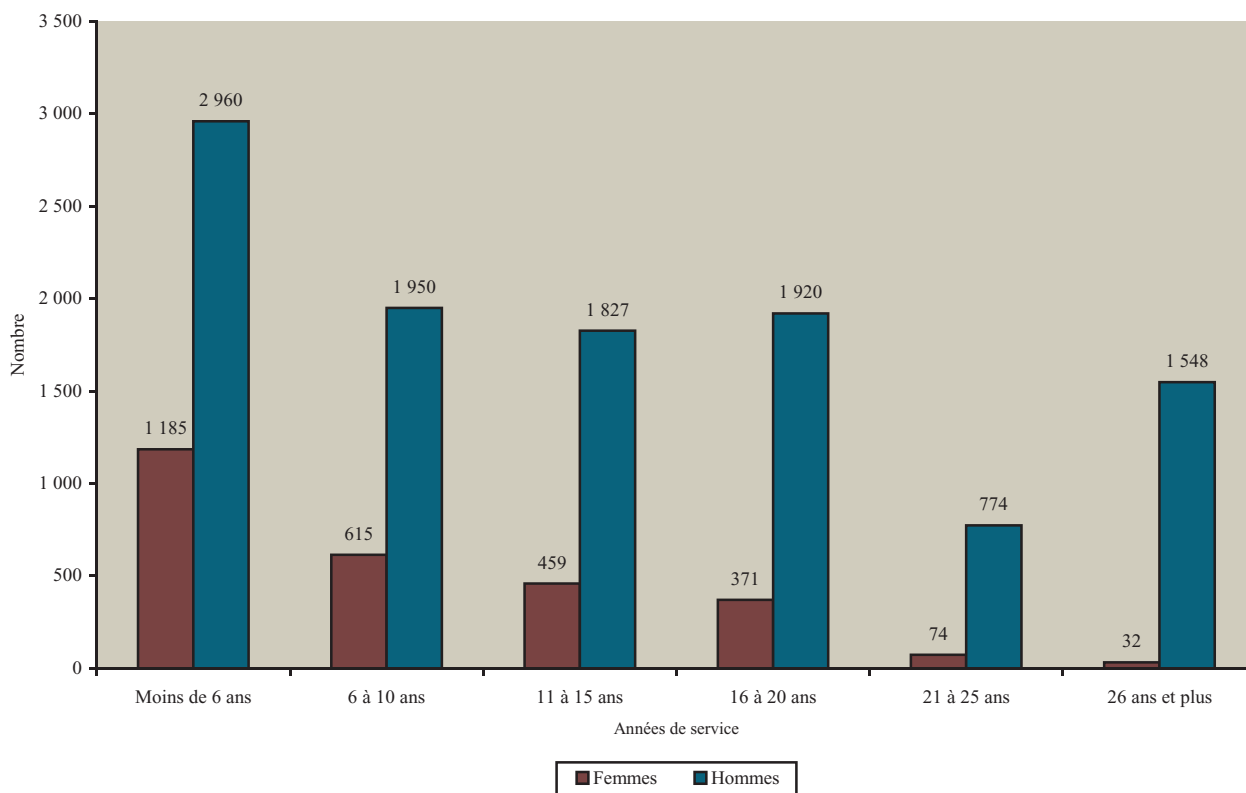
Années de service reconnues	2001	2002	2003	2004	2005
Moins de 6 ans	3 650	4 525	3 526	3 557	4 145
6 à 10 ans	2 222	1 977	2 058	2 256	2 565
11 à 15 ans	2 476	2 480	2 899	2 559	2 286
16 à 20 ans	1 085	1 135	1 589	2 241	2 291
21 à 25 ans	1 638	1 344	1 072	983	848
26 ans et plus	1 922	1 770	2 095	1 960	1 580
Total	12 993	13 231	13 239	13 556	13 715

- En 2005 :
 - 30 % de l'effectif policier permanent avait moins de 6 années de service reconnues, soit 4 % de plus qu'en 2004;
 - 12 % de l'effectif policier permanent avait plus de 26 années de service reconnues, soit 3 % de moins qu'en 2004.
- Alors que 8 % de l'effectif policier permanent avait cumulé 16 à 20 années de service en 2001, 17 % de celui-ci possédait cette expérience en 2005.
- Inversement, si 13 % de l'effectif policier permanent avait cumulé 21 à 25 années de service en 2001, seulement 6 % de celui-ci possédait cette expérience en 2005.

Graphique 6 : Évolution des policiers permanents selon les années de service reconnues, 2001-2005



Graphique 7 : Répartition de l'effectif policier selon les années de service et le sexe, 2005



2.6 LES CIVILS PERMANENTS SELON LA FONCTION OCCUPÉE²

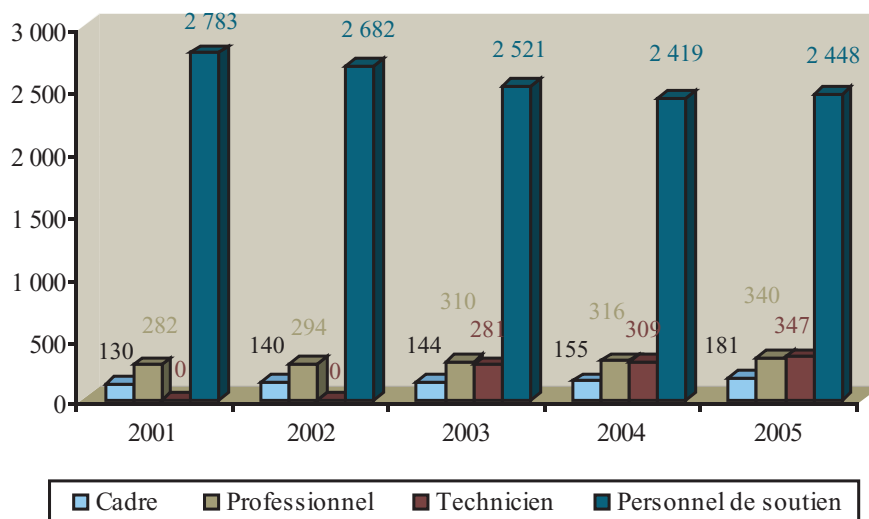
Répartition selon le sexe, 2005

Fonction occupée	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Cadre	79 (43,6)	102 (56,4)	181 (100)
Professionnel	191 (56,2)	149 (43,8)	340 (100)
Technicien	235 (67,7)	112 (32,3)	347 (100)
Personnel de soutien	1 846 (75,4)	602 (24,6)	2 448 (100)
Total	2 351 (70,9)	965 (29,1)	3 316 (100)

Répartition, 2001-2005

Fonction occupée	2001 (%)	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)
Cadre	130 (4,1)	140 (4,5)	144 (4,4)	155 (4,8)	181 (5,5)
Professionnel	282 (8,8)	294 (9,4)	310 (9,5)	316 (9,9)	340 (10,3)
Technicien*	-	-	281 (8,6)	309 (9,7)	347 (10,5)
Personnel de soutien	2 783 (87,1)	2 682 (86,1)	2 521 (77,4)	2 419 (75,6)	2 448 (73,8)
Total	3 195 (100)	3 116 (100)	3 256 (100)	3 199 (100)	3 316 (100)

Graphique 8 : Évolution du nombre de civils permanents selon la fonction occupée, 2001-2005



- Depuis 2001 :
 - on compte 121 (4 %) civils permanents de plus;
 - on dénombre 12 (0,4 %) postes de techniciens et de soutien de plus;
 - on note une augmentation de 51 (39 %) postes de cadres;
 - on compte 58 (21 %) professionnels de plus;
 - on enregistre une hausse de 66 (24%) techniciens depuis 2003 (données non compilées en 2001 et 2002);
 - on constate une baisse de la part relative qu'occupait le personnel de soutien et technicien au sein de l'effectif civil, passant de 87 % en 2001 à 84 % en 2005.

- En 2005 :
 - 3 316 civils permanents assistaient 13 715 policiers permanents au sein des CPM et de la SQ, soit 117 de plus qu'en 2004;
 - chaque civil permanent assiste donc 4 policiers permanent dans ses fonctions, un ratio semblable depuis 2001;
 - le personnel de soutien représentait 74 % de l'effectif civil;
 - les femmes occupaient 75 % des postes de soutien et 71 % des emplois civils au sein des CPM et de la SQ.

NOTES

- 1 Depuis 1990, le ministère de la Sécurité publique transmet annuellement aux corps de police municipaux (CPM) et à la Sûreté du Québec (SQ) un questionnaire concernant l'administration des activités policières afin de recueillir des données relatives à ces services policiers. Le Ministère peut ainsi suivre l'évolution de la desserte policière au Québec et les impacts des orientations législatives ou administratives sur celle-ci.
- 2 Les données de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent n'étaient pas accessibles pour 2005. Les données de 2004 ont été utilisées pour ces deux CPM.
- 3 L'effectif autorisé représente le nombre minimal d'effectif permanent (policier et civil) planifié par un corps de police pour fournir les services policiers prévus par la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), à une municipalité donnée. L'effectif autorisé est d'abord approuvé par le ministre de la Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis.
- 4 Seul le nombre total de postes autorisés à la SQ était accessible pour 2005.
- 5 L'effectif permanent ou l'effectif permanent en poste désigne un nombre réel d'effectif (policier et civil) en poste au 31 décembre 2005 dans un corps de police municipal ou la SQ.
- 6 Les données de la Sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent n'étaient pas accessibles pour 2005.

ANNEXE I

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2005)

A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service

19

	Population Décret 1248-2005	Niveau de service *		Population Décret 1248-2005	Niveau de service *
Bromont	5 528	1	Blainville	42 896	2
Mont-Tremblant	8 911	1	Lévis	127 352	2
Rivière-du-Loup	18 555	1	Mascouche	32 044	2
Saint-Georges	29 271	1	Saint-Eustache	42 103	2
Saint-Jean-sur-Richelieu	85 367	1	Sherbrooke	146 372	2
Saint-Jérôme	63 892	1	Trois-Rivières	125 711	2
Sainte-Adèle	10 192	1			
Sainte-Marie	11 666	1			
Thetford Mines	26 284	1			
Gatineau	243 998	3	Montréal	1 876 932	5
Laval	364 756	3			
Longueuil	384 504	3			

* Comme le prescrit la *Loi sur la police* (articles 70 et 71).

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2005)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service

<u>Corps de police</u>	Décret 1248-2005	Niveau de service	<u>Municipalités desservies</u>	Décret 1248-2005
Granby	58 390	1	Granby (canton)	11 839
			Granby	46 551
Memphrémagog (régie)	30 043	1	Austin (membre de la régie)	1 326
			Magog (membre de la régie)	23 386
			Orford (membre de la régie)	3 215
			Sainte-Catherine-de-Hatley (membre de la régie)	2 116
Région de Joliette (régie)	57 259	1	Crabtree (membre de la régie)	3 421
			Joliette (membre de la régie)	18 705
			Notre-Dame-de-Lourdes (membre de la régie)	2 300
			Notre-Dame-des-Prairies (membre de la régie)	7 860
			Saint-Ambroise-de-Kildare (membre de la régie)	3 418
			Saint-Charles-Borromée (membre de la régie)	11 697
			Saint-Paul (membre de la régie)	3 819
			Saint-Pierre (membre de la régie)	315
			Saint-Thomas (membre de la régie)	3 003
			Sainte-Mélanie (membre de la régie)	2 721
Rivière-du-Nord (régie)	11 702	1	Piedmont (membre de la régie)	2 209
			Saint-Hippolyte (membre de la régie)	6 622
			Sainte-Anne-des-Lacs (membre de la régie)	2 871

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux (31 décembre 2005)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service

<u>Corps de police</u>	Décret 1248-2005	Niveau de service	<u>Municipalités desservies</u>	Décret 1248-2005
Châteauguay	69 531	2	Beauharnois	11 882
			Châteauguay	42 742
			Léry	2 370
			Mercier	10 082
			Saint-Isidore	2 455
L'Assomption	19 778	2	L'Assomption	16 413
			Saint-Sulpice	3 365
Mirabel	51 548	2	Mirabel	31 832
			Saint-Colomban	9 141
			Sainte-Sophie	10 575
MRC Les Colline-de- l'Outaouais	38 280	2	Cantley	6 813
			Chelsea	6 861
			L'Ange-Gardien	3 862
			La Pêche	6 585
			Notre-Dame-de-la-Salette	719
			Pontiac	4 817
			Val-des-Monts	8 623
Région de Deux-Montagnes	39 129	2	Deux-Montagnes	17 705
			Pointe-Calumet	6 038
			Saint-Joseph-du-Lac	5 285
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	10 101
Région de Roussillon (régie)	89 981	2	Candiac (membre de la régie)	14 339
			Delson (membre de la régie)	7 271
			La Prairie	20 901
			Saint-Constant (membre de la régie)	24 433
			Sainte-Catherine (membre de la régie)	16 636
			Saint-Mathieu	2 022
			Saint-Philippe	4 379
Repentigny	80 916	2	Charlemagne	5 804
			Repentigny	75 112

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX (31 décembre 2005)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service

<u>Corps de police</u>	Décret 1248-2005	Niveau de service	<u>Municipalités desservies</u>	Décret 1248-2005
Richelieu/Saint-Laurent	173 340	2	Beloeil	19 303
			Calixa-Lavallée	515
			Carignan	6 554
			Chambly	21 447
			Contrecoeur	5 504
			McMasterville	4 476
			Mont-Saint-Hilaire	15 338
			Otterburn Park	8 468
			Richelieu	5 649
			Saint-Amable	7 791
			Saint-Basile-le-Grand	14 413
			Sainte-Julie	28 741
			Saint-Jean-Baptiste	2 833
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 335
			Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 333
Varenes	20 573			
Verchères	5 067			
Saguenay	147 378	2	Larouche	1 046
			Saguenay	146 332
Terrebonne	110 773	2	Bois-des-Filion	8 193
			Sainte-Anne-des-Plaines	13 558
			Terrebonne	89 022
Thérèse-de-Blainville (régie)	76 962	2	Boisbriand (membre de la régie)	27 355
			Lorraine (membre de la régie)	9 943
			Rosemère (membre de la régie)	14 407
			Sainte-Thérèse (membre de la régie)	25 257

LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux (31 décembre 2005)

B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service

<u>Corps de police</u>	Décret 1248-2005	Niveau de service	<u>Municipalités desservies</u>	Décret 1248-2005
Québec	526 948	4	Notre-Dame-des-Anges Québec	456 526 492

Population desservie par les 19 corps de police municipaux à desserte unique : 3 646 334

Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple : 1 581 958

Population desservie par les corps de police municipaux : 5 228 292

Population desservie par la Sûreté du Québec : 2 314 479

Population totale desservie : 7 542 771

* Comme le prescrit la *Loi sur la police* (articles 70 et 71).

ANNEXE II

Niveaux		Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<p>Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs.</p> <p>1</p> <p>Moins de 100 000 habitants</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Patrouille 24 heures • Réponse dans un délai raisonnable à toute demande d'aide d'un citoyen et prise en charge de celle-ci • Sécurité routière • Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau à l'exception du fleuve Saint-Laurent • Application de la <i>Loi sur les véhicules hors route</i> et surveillance des sentiers de véhicule tout-terrain et de motoneige • Escorte de véhicules hors normes • Transport de prévenus • Délit de fuite • Programmes de prévention • Protection d'une scène de crime • Contrôle de périmètre lors d'une prise d'otage ou pour un tireur embusqué 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement • Agression sexuelle • Voies de fait toutes catégories • Vol qualifié • Introduction par effraction • Incendie • Vol de véhicules • Production, trafic et possession de drogues illicites locales ou de rue • Maison de débauche et prostitution de rue • Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit • Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration • Vols simples et recel • Biens infractionnels • Accident de véhicule moteur • Méfait • Conduite dangereuse • Capacité de conduite affaiblie <p><i>Toute enquête relative à des incidents tels que :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décès, dont la noyade ou le suicide • Disparition • Fugue 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule pacifique • Assistance policière lors d'un sauvetage • Assistance policière lors d'une recherche en forêt • Assistance policière lors d'un sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement criminel relatif à des personnes, à des groupes ou à des phénomènes situés sur le territoire et contrôle des personnes sources afférentes • Détention • Liaison judiciaire • Gestion des mandats et localisation des individus • Gestion des dossiers de police • Affaires publiques • Alimentation et interrogation du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) • Affaires internes • Télécommunications • Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force • Technicien qualifié en alcootest • Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime • Garde des pièces à conviction • Prélèvements d'ADN • Analyse de la criminalité • Contribution systématique au Système analyse des liens sur la violence associée aux crimes (SALVAC) et au Service de renseignement criminel au Québec (SRCQ)

* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs.

Niveaux		Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
2	* De 100 000 à 199 999 habitants		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre intrafamilial • Négligence criminelle ayant causé la mort • Tentative de meurtre • Agression sexuelle grave ou armée • Accident de travail mortel • Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs d'argent • Crime lié aux gangs de rue • Vol de cargaison • Vol de véhicules en réseau • Incendie mortel ou avec blessés • Incendies en série • Incendie majeur d'édifice commercial ou industriel • Fraude commerciale et immobilière • Loterie illégale • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention sans otage ni coup de feu impliquant des personnes armées barricadées • Contrôle de foule avec risque d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'intervention impliquant une personne barricadée ou lors d'une perquisition et arrestation à risque • Infiltration visant le 1^{er} niveau de la hiérarchie criminelle • Technicien en scène de crime et en identité judiciaire • Technicien en scène d'incendie • Spécialiste de la reconstitution des collisions • Identification des numéros de série des véhicules
3	* De 200 000 à 499 999 habitants		<ul style="list-style-type: none"> • Meurtre • Infanticide • Enlèvement avec évidence de risques pour la vie • Extorsion • Accident d'aéronef mortel • Produits de la criminalité • Production, trafic et possession de drogues illicites visant les niveaux supérieurs de fournisseurs • Gangstérisme pour les délits relevant de son niveau de service • Décès à l'occasion d'une intervention d'un autre corps de police sur l'ensemble du territoire du Québec • Pornographie juvénile 		<ul style="list-style-type: none"> • Équipe cynophile en matière de drogue, de protection et de pistage • Extraction de banques de données informatiques • Filature • Infiltration visant le 2^e niveau de la hiérarchie criminelle • Analyse de déclaration pure • Soutien aux interrogatoires vidéo • Juricomptabilité
4	* De 500 000 à 999 999 habitants		<ul style="list-style-type: none"> • En interrelation avec la Sûreté du Québec, toute infraction commise par des organisations criminelles sévissant minimalement à l'échelle du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des témoins • Contrôle des témoins repentis • Surveillance électronique

Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs.

Niveaux		Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
5	* De 1 000 000 habitants et plus	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers circulant sur un plan d'eau dont le fleuve Saint-Laurent Surveillance aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion d'événements terroristes Importations de drogues au Québec Trafic d'armes Enlèvement extra provincial Vente pyramidale Gageure, prise de paris clandestins Méfait ou vol concernant des données informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention hélicoptérée Contrôle de foule comportant un risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute Intervention lors d'une prise d'otage ou intervention avec coups de feu impliquant une personne barricadée et armée 	<ul style="list-style-type: none"> Plongée sous-marine Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens en explosifs Équipe cynophile en matière d'explosifs Renseignement de sécurité opérationnelle Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle Groupe tactique d'intervention Polygraphie et hypnose Portraitiste
6	* Sûreté du Québec		<ul style="list-style-type: none"> Phénomènes criminels hors du commun Meurtre et agression commis par des prédateurs Coordination policière de la lutte contre le crime organisé Incendies en série sur une base interrégionale Corruption de fonctionnaires judiciaires, gouvernementaux ou municipaux Malversation Fraude ayant des ramifications interrégionales, provinciales et extraprovinciales Transaction mobilière frauduleuse Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux Entraide judiciaire internationale Crime touchant les revenus, la sécurité ou l'intégrité de l'État Vol de véhicules qui a des ramifications interrégionales, provinciales et extraprovinciales Cybersurveillance 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale 	<ul style="list-style-type: none"> Protection des personnalités internationales Protection de l'Assemblée nationale Enquête et renseignements de sécurité d'État Liaison avec Interpol Gestion du CRPQ Unité d'urgence permanente Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement Coordination avec le SALVAC Béhaviorisme ou profil criminel Identité judiciaire spécialisée Banque centrale d'empreintes digitales